



# La Chaux *info*

Editeur responsable : La Municipalité

N° 62 – février 2021

## **Billet de la Municipalité**

Le 7 mars prochain, les citoyennes et citoyens du canton de Vaud renouvelleront leurs Autorités communales. Cet événement, qui a lieu tous les 5 ans, est important pour la vie des villes et des villages. Chacun est donc invité à prendre part à ce scrutin. Cette année, la pandémie de Covid-19 nous oblige à organiser ces votations de manière différente ; nous vous invitons à préférer le vote par correspondance plutôt que de vous rendre au bureau de vote. Cependant, cette manière de faire n'est possible que pour le 1<sup>er</sup> tour de la Municipalité. Dès lors, s'il devait y avoir plusieurs tours, les électeurs sont priés de se rendre au bureau de vote. Toutes les mesures sanitaires seront respectées selon le plan de protection. Les indications concernant cette journée sont détaillées ci-dessous. Vous les avez par ailleurs reçues avec le matériel de vote expédié par le Canton.

Nous vous remercions de votre implication dans la vie de notre village.

## **Elections communales générales du 7 mars 2021**

S'ils devaient avoir lieu, pour les tours suivants, vous devez vous rendre au bureau de vote à la salle villageoise. **Seul le vote à l'urne est valable (pas de dépôt dans la boîte aux lettres)**. Si vous avez voté par correspondance pour le 1<sup>er</sup> tour, vous retrouverez votre carte au bureau de vote. Si vous n'avez pas voté au 1<sup>er</sup> tour, il faut impérativement prendre votre carte de vote avec vous afin de la présenter au bureau de vote. En effet, sans carte de vote, pas de vote possible pour aucun des tours suivants.

Il n'y a pas d'élection tacite, tant au premier qu'au second tour de la Municipalité.

Pour l'élection du/de la Syndic-que, s'il y a une seule candidature, l'élection se fait tacitement ; par contre, s'il y a plusieurs candidats-es, une élection aura lieu le jour même.

### **PROGRAMME DE LA JOURNEE DU 7 MARS 2021**

09h00 – 10h00	Ouverture du bureau de vote (salle villageoise) pour le 1 <sup>er</sup> tour de la Municipalité et les votations fédérales
11h00	Affichage des résultats du 1 <sup>er</sup> tour de la Municipalité
12h00	Dernier délai pour le dépôt des listes pour le second tour de la Municipalité auprès du Président du bureau (au bureau de vote), ou, s'il n'y a pas de 2 <sup>ème</sup> tour, des listes pour l'élection du/de la Syndic-que, si plusieurs candidats se présentent
13h00 – 14h00	Ouverture du bureau de vote pour le second tour de la Municipalité ou le 1 <sup>er</sup> tour de l'élection du/de la Syndic-que, si plusieurs candidats se présentent
13h00 – 14h00	Ouverture du bureau de vote pour le second tour de la Municipalité ou le 1 <sup>er</sup> tour de l'élection du/de la Syndic-que, si plusieurs candidats se présentent
14h30	Affichage des résultats du 2 <sup>ème</sup> tour de la Municipalité ou du 1 <sup>er</sup> tour du/de la Syndic-que
15h30	Dernier délai pour le dépôt des listes pour l'élection de/de la Syndic-que auprès du Président du bureau (au bureau de vote), si plusieurs candidats se présentent



	16h00 – 17h00	Ouverture du bureau de vote pour l'élection du/de la Syndic-que
	17h30	Affichage des résultats de l'élection du/de la Syndic-que.
	<p><b>La proclamation des résultats aura lieu par affichage au pilier public, à la salle villageoise, à l'église, dans l'abribus et à la fontaine de la Rue d'Ittens ; ils seront également insérés sur le site internet communal.</b></p> <p><b>Aucune proclamation orale n'est autorisée.</b></p>	
<b>Installation des Autorités communales</b>	<p>L'installation des Autorités communales, par Mme la Préfète Andréa Arn, aura lieu le <b>lundi 15 mars 2021</b> à 20.15h à la salle villageoise.</p> <p>Toutes les citoyennes et tous les citoyens de la commune sont cordialement invités à y participer.</p>	
<b>Remerciements</b>	<p>En vue des élections communales, une présentation des candidats a été déposée dans votre boîte aux lettres.</p> <p><b>Les intéressés tiennent à remercier le photographe, M. Adrien Clerc de Mont-la-Ville</b></p>	
<b>Laiterie Location / vente des appartements</b>	<p>Les travaux de transformations de la laiterie arrivent à leur terme. Les 6 appartements de 3 ½ pièces sont disponibles dès le 1<sup>er</sup> avril 2021, à la vente ou à la location.</p> <p><u>Prix de vente</u> : CHF 495'000.00, place de parc en sus</p> <p><u>Prix de location</u> : CHF 1'500.00, charges et place de parc en sus</p> <p>Renseignements auprès de :</p> <p>Jean-François Guex, Vice-Syndic 079 931 52 76 greffe@lachaux.ch Bureau communal 021 861 11 01.</p> <p><b>Merci d'en parler autour de vous !</b></p>	
<b>Compostière de la Venoge</b>	<p>Les habitants de La Chaux sont invités à acheminer les gros volumes de déchets verts (taille d'arbustes, arbres, gazon, feuilles) directement à la Compostière de la Venoge (sur la route cantonale Cossonay - La Sarraz, à gauche 200m. après le TCS).</p> <p>Les petites quantités sont toujours prises en charge par le centre de tri des déchets communal.</p> <p><u>Horaires d'ouverture</u></p> <p>Lundi - vendredi de 08h.00 à 18h.00</p> <p>Du 1er mars au 31 octobre, également ouvert le samedi de 10h.00 à 15h.00.</p> <p><b>Il est nécessaire d'être muni d'une carte nominative, à retirer au bureau communal pendant les heures d'ouverture (mercredi de 17.30h à 19.00h et jeudi de 10.00h à 12.00h), contre paiement d'une caution de CHF 50.00.</b></p>	